



COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Le D.O.B. est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et aux EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (art L5211-36 du CGCT).

L'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise le contenu de ce rapport qui doit porter sur :

- Les orientations budgétaires de la collectivité tant en recettes qu'en dépenses,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les Autorisations de programme en investissement,
- La structure et la gestion de la dette.

Ce rapport financier est assorti d'un rapport sur les ressources humaines de la collectivité comprenant :

- Une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs : évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
- Un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité (obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants art L2311-1-2 CGCT).

SOMMAIRE :

INTRODUCTION : Contexte national, Loi de Finances 2026, Synthèse de la prospective financière

I. Fonctionnement de la collectivité

Retour sur l'exercice 2025 et la situation financière de la collectivité, les orientations sur les recettes et les dépenses de fonctionnement

II. Rapport sur les ressources humaines

III. Orientations d'investissement

Opérations en cours et les objectifs d'investissement 2026

IV. Les Budgets Annexes

V. La dette

Composition de la dette, évolution et ratios d'endettement

VI. Synthèse

Annexes

INTRODUCTION

Contexte économique général :

La croissance française a été de nouveau très modérée en 2025, avec une estimation à +0,9% de progression du Produit intérieur brut contre + 1,2% en 2024. La croissance nationale est inférieure à la croissance moyenne au sein de l'Union Européenne qui devrait se situer aux alentours de 1,4% en 2025.

En 2026, la progression du PIB s'annonce toujours modérée, avec une hausse estimée à 1 % sur l'année, selon l'Insee et la Banque de France. Cette croissance reste tirée par la demande intérieure, dans un environnement international marqué par des tensions géopolitiques et un ralentissement des grandes économies.

L'inflation en France s'établit en décembre 2025 à +0,8% sur un an. Ce fort ralentissement s'explique principalement par la baisse du coût des énergies, principalement l'électricité et le pétrole.

Le déficit public 2025 est passé de 6,1% du PIB en 2024 à 5,4%, bien en dehors des règles du pacte de stabilité européen (3%). Si le cadre fixé par le projet de loi de finances présenté en décembre 2025 est tenu, le déficit public devrait atteindre -4,7 % du PIB en 2026, en amélioration de 0,6 point par rapport à 2025, reflétant une recherche de consolidation budgétaire dans un contexte de contraintes fortes.

La dette publique continue son explosion à plus de 3 480 milliards d'euros soit près de 117% du PIB.

Les administrations publiques locales ont vu en 2025 leurs dépenses de fonctionnement progresser plus vite que leurs recettes de fonctionnement (+2,5% contre +2,2%). Ainsi, pour la troisième année consécutive, elles voient leur fonds de roulement diminuer. L'encours de leur dette, quant à lui, progresse de 4,0% en 2025.

Loi de finances 2026 :

Comme pour l'exercice 2025, l'Etat Français ne dispose pas d'un budget pour le démarrage de l'année 2026. Ainsi, une loi spéciale (n°2025-1316) a été votée afin de permettre la poursuite du fonctionnement des institutions dans l'attente de l'adoption de la loi de finances définitive pour 2026.

Dans ce cadre, les collectivités continueront de percevoir leurs versements de DGF. Cependant, l'Etat ne pourra pas prendre de nouveaux engagements d'attribution de DETR ou DSIL, ces subventions faisant partie d'un programme « Relations avec les collectivités territoriales » qui n'a pu être reconduit par la loi spéciale.

Le projet de loi de finances 2026 présenté en fin d'année 2025, présentait différentes mesures impactant les EPCI. On peut notamment exposer les suivantes :

- Fractions de TVA venant compenser la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE : ces recettes devaient diminuer à hauteur de 0,3%, en lien avec la baisse des recettes nationales de TVA
- Taxes foncières sur les propriétés bâties et Cotisation Foncière des Entreprises concernant les locaux industriels : la réforme de 2021 a permis de diminuer par 2 les valeurs locatives des locaux industriels. Cette diminution de base était compensée aux Communes et EPCI par le versement d'allocations compensatrices. Or, la loi de finances prévoyait une diminution de 25% de cette compensation.
- Fonds de Compensation de la TVA : le calendrier de versement du FCTVA aux EPCI a été modifié avec un retour au droit commun. Les EPCI percevaient le FCTVA sur l'année de réalisation des dépenses. Désormais, ils percevront le FCTVA l'année suivant la réalisation de la dépense. Ainsi, 2026 sera une année blanche de perception de FCTVA pour les EPCI. A noter que les travaux en régie devaient de nouveau être éligibles.
- Création du Fonds d'Investissement pour les Territoires : venant remplacer la DTER, la Dotation Politique de la Ville et le DSIL. Au passage, l'enveloppe globale serait diminuée de 200 millions d'euros.
- Fonds Vert : diminution de l'enveloppe qui passerait de 1,15 milliards d'euros en 2025 à 0,65 milliard d'euros en 2026

Point sur la prospective financière :

Une mise à jour de la prospective financière a été présentée et discutée lors de la commission finances du 1er décembre 2025.

En décembre 2024, la situation de la prospective financière était la suivante :

- **Section de fonctionnement** : croissance des recettes de fonctionnement en lien notamment avec l'arrivée progressive de nouvelles recettes d'IFER éolien, mais croissance encore plus forte des dépenses de fonctionnement notamment du fait du poids des charges de personnel. En conséquence, l'épargne de gestion diminuait régulièrement sur la période d'étude.
- **Section d'investissement** : de nombreux projets à porter nécessitant un recours à 4,5 millions d'euros d'emprunt, et la perspective de nombreux autres projets futurs à lancer
- **Conséquences** : une diminution de la CAF brute et nette et une hausse de l'endettement avec une capacité de désendettement atteignant un maximum de 8 années en 2027 puis 6 années dès 2028

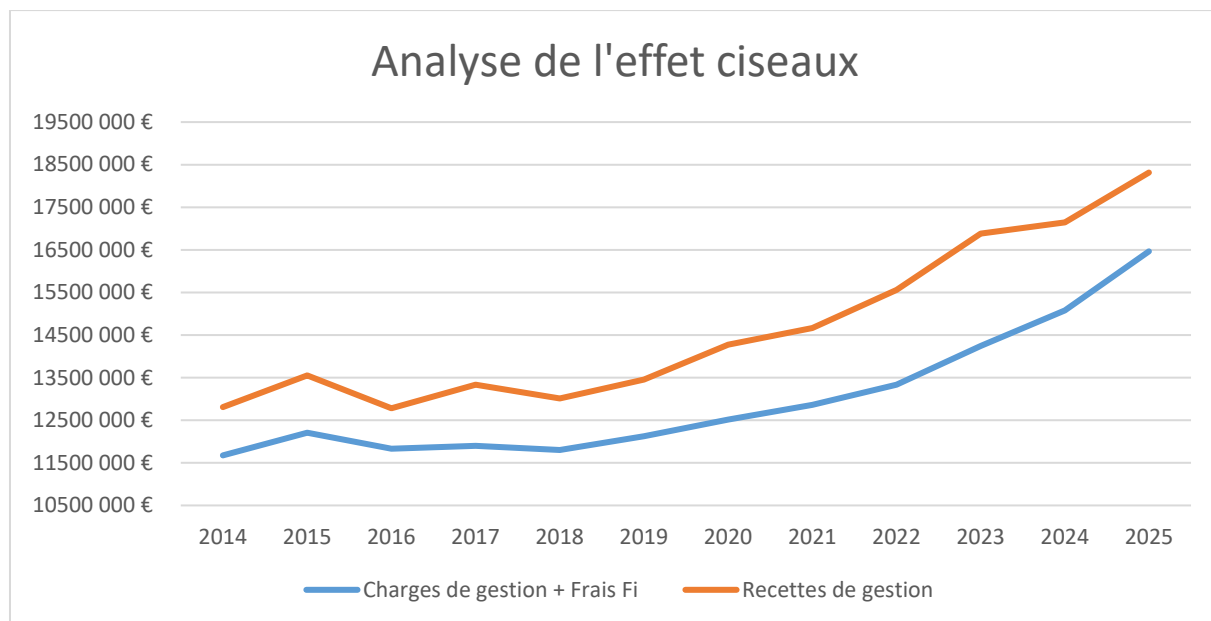
L'actualisation de la prospective présentée en décembre 2025 permettait de constater les éléments suivants :

- **Section de fonctionnement** :
 - o Recettes : La CdC devrait engranger des recettes ponctuelles en 2026 et 2027 du fait de la clôture de budgets annexes de lotissement. Des nouvelles recettes d'IFER éoliens devraient également être enregistrées. Cependant, entre 2025 et 2028, la croissance moyenne annuelle des recettes de fonctionnement ne devrait être que de 1,2%
 - o Dépenses : A contrario, la croissance moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement devrait être de 2,5% sur la même période, du fait de la hausse des charges de personnel (recrutements et CNRACL) et des charges à caractère général du fait de la mise en place de nouvelles actions, et ce, tout en gelant les enveloppes de subventions.
 - o Conséquence : baisse de 30% de l'épargne de gestion
- **Section d'investissement** : financement des projets d'investissement nécessitant un recours à 5,5 millions d'euros d'emprunts, avec une incertitude sur les subventions en cours, un étalement dans le temps des projets (2025-2030) et de nombreux autres projets susceptibles de devenir prioritaires
- **Conséquences** : une diminution de la CAF brute et nette et une hausse de l'endettement avec une capacité de désendettement atteignant un maximum entre 7 et 8 années mais se stabilisant à ce niveau jusqu'en 2032 du fait des souscriptions d'emprunt et du niveau de CAF

I. FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

L'analyse comparative de la variation des recettes et des charges de gestion permet d'étudier la dynamique de création d'autofinancement de la collectivité.

En 2025, comme en 2024, autant en valeur qu'en pourcentage, les charges de gestion ont progressé plus vite que les recettes, signe d'un risque d'effet ciseaux. C'est la première fois que sur 2 exercices consécutifs, cette situation est observée.



	2021	2022	2023	2024	Estim. 2025
Charges de gestion + Frais Fi - var en %	2,77%	3,69%	6,82%	5,83%	9,21%
Recettes de gestion - var en %	2,75%	6,05%	8,51%	1,58%	6,82%
Charges de gestion + Frais Fi - var en €	€ 346 402	€ 475 191	€ 909 674	€ 830 955	€ 1 388 338
Recettes de gestion - var en €	€ 392 119	€ 887 926	€ 1 323 986	€ 265 891	€ 1 169 550

Cette dynamique des recettes et charges de fonctionnement entraine mécaniquement une diminution de la **Capacité d'Autofinancement brute** (-10%) et de la **Capacité d'Autofinancement nette** (-16%).

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Estim CFU 2025
CAF Brute	1 807 085 €	1 894 673 €	2 229 636 €	2 635 222 €	2 076 247 €	1 868 000 €
CAF Nette	975 141 €	993 940 €	1 339 949 €	1 770 453 €	1 281 753 €	1 081 000 €

Les capacités d'autofinancement brutes et nettes reviennent à des niveaux proches des exercices 2020 et 2021, en restant largement positives.

Cependant, on peut noter une dégradation de capacité de la collectivité à générer de l'autofinancement, notamment par l'étude du ratio suivant mesurant le rapport entre la CAF brute et les recettes réelles de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023	2024	Estim. 2025
% de la CAF / RRF	12,63%	12,86%	14,33%	15,61%	12,11%	10,20%

Ainsi, depuis 2023, la dégradation est rapide et le ratio se rapproche à des niveaux connus entre 2014 et 2019.

1. Orientations et hypothèses sur les recettes de fonctionnement :

Concernant les recettes de fonctionnement, les orientations et hypothèses de variation suivantes ont été retenues :

- **Impôts et taxes :**

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est fixé automatiquement sur la base de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (inflation) constatée entre novembre N-1 et novembre N-2, soit pour 2026 entre novembre 2025 et novembre 2024 (art 1518 bis du Code Général des Impôts). Ainsi, cette variation devrait être de 0,8% pour 2026.

Cette revalorisation s'applique uniquement aux locaux d'habitation et aux locaux industriels.

Les locaux professionnels font l'objet d'une revalorisation par la mise à jour annuelle de la grille tarifaire départementale, variant en fonction des relevés de loyers effectués sur le territoire. La hausse moyenne des tarifs pour le Département de la Charente-Maritime entre 2025 et 2026 est de 1,6%.

Ainsi, les hypothèses retenues pour la variation des bases annuelles sont :

- Cotisation Foncière des Entreprises : hausse de 0,8%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : hausse de 0,8%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : hausse de 0,9% correspondant à une hausse de 0,8% sur les locaux d'habitation et les locaux industriels, et 1,6% sur les locaux professionnels
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : hausse de 0,5%

Bases	Définitives 2021	Définitives 2022	Définitives 2023	Définitives 2024	Définitives 2025	Prévisionnelles 2026
CFE	5 184 746 €	5 486 954 €	6 151 404 €	6 413 771 €	6 830 252 €	6 884 894 €
THRS	3 224 288 €	3 132 997 €	3 573 364 €	3 331 085 €	2 758 361 €	2 780 428 €
TFPB	29 837 546 €	31 526 383 €	34 136 452 €	36 232 430 €	37 588 425 €	37 926 721 €
TFPNB	2 209 609 €	2 285 424 €	2 450 360 €	2 592 236 €	2 272 631 €	2 283 994 €

Il est prévu un **maintien des taux** de fiscalité directe locale en 2025.

Ainsi, les recettes de fiscalité directe locale de CFE, THRS, TFPB et TFPNB ne progresseraient que de 20,0 K€.

Les recettes de **TASCOM** sont prévues en hausse de 0,8% par rapport au prévisionnel 2025 (état 1259). En effet, les recettes perçues 2025 sont plus basses que prévues, du fait du décalage du paiement de cette taxe par un contribuable.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

Concernant l'**IFER**, la hausse du produit devrait être de 1,3%. Il pourra être tenu compte des éléments suivants :

- Perception en 2026, contrairement à 2025, des recettes d'IFER pour toutes les éoliennes de Marsais
- Mise en service du parc d'éoliennes de Genouillé en 2025 devant générer des recettes d'IFER à compter de 2026

La **quote-part de TVA nationale** attribuée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est estimée en diminution de 0,3% entre 2025 et 2026, ce qui représente une baisse de produit de 15,8 K€.

Il sera nécessaire de voter un nouveau produit attendu de **taxe GEMAPI** pour 2026, qui permettra de faire l'équilibre avec les dépenses liées à la compétence déduction faite du transfert de charges calculé en 2018.

	2021	2022	2023	2024	2025	Estim. 2026
Taxe GEMAPI	111 700 €	152 900 €	161 574 €	218 800 €	257 080 €	290 000 €
Evolution		37%	6%	35%	17%	13%

En 2026, la taxe devrait augmenter de 13%. Le principal poste expliquant cette hausse est l'augmentation de la contribution au Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis qui entame en 2026 des opérations de travaux sur le territoire.

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères :

Après une hausse importante de la contribution 2025 appelée par le Syndicat Mixte Cyclad, le taux de TEOM est passé de 9,29% en 2024 à 11,92% en 2025.

La contribution 2026 de Cyclad est prévue en augmentation de 0,8%. Ainsi, au vu de l'augmentation attendue des bases en 2026, le taux 2026 devrait rester globalement stable.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

- **Dotations et participations :**

DGF :

La Dotation d'Intercommunalité a augmenté de près de 5% entre 2024 et 2025. Par prudence, ce produit est prévu en stabilité par rapport à 2026.

En revanche, la Dotation de Compensation des Groupements à Fiscalité Propre étant diminuée tous les ans (baisse de 3,6% entre 2024 et 2025), il est prévu une baisse de 2,5% de cette recette.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFE 2025	Estim. 2026
Dotation d'intercommunalité	674 874 €	677 307 €	766 787 €	804 803 €	804 803,00 €
Dotation compensation GFP	761 115 €	756 696 €	744 174 €	717 151 €	699 222 €
Total	1 435 989 €	1 434 003 €	1 510 961 €	1 521 954 €	1 504 025 €
Variation / N-1	-16 293 €	-1 986 €	76 958 €	10 993 €	-17 929 €
Cumul Variation depuis 2014	-743 871 €	-745 857 €	-668 899 €	- 657 906 €	-675 835 €

Allocations compensatrices :

La diminution prévue de 25%, dans le cadre de l'actuel projet de loi de finances, des **allocations compensatrices** versées en contrepartie de la diminution des bases de fiscalité des locaux industriels impacte la Communauté de Communes à hauteur de : **143,4 K€**.

2. Orientations sur les dépenses de fonctionnement :

- **Charges à caractère général :**

Exercice 2025 :

Conformément aux prévisions, le chapitre charges à caractère général a fortement augmenté en 2025, et ce du fait du lancement d'actions nouvelles, principalement l'ABCi financé par Office Français de la Biodiversité, et l'OPAH qui bénéficiera de financement de l'ANAH.

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Estim. CFU 2025
Chapitre 011	1 147 774 €	1 315 378 €	1 576 992 €	1 627 061 €	1 793 625 €
Variation N-1	-5,1%	14,6%	19,9%	3,2%	10,2%

Orientations 2026 :

Afin de contenir l'évolution importante du chapitre, l'objectif donné aux équipes est de **maintenir leurs dépenses au niveau de l'exercice 2025**, hors inscriptions exceptionnelles 2025.

En parallèle des dépenses récurrentes, les compétences et actions suivantes mobiliseront des crédits supplémentaires en 2026 :

- **OPAH** : les frais d'études et de suivi de l'opération représenteront en 2026 une enveloppe de 289 K€, qui seront en partie financés par des fonds de l'ANAH à hauteur de 118,3 K€
- **Mobilité** : la compétence mobilise des crédits sur le chapitre à hauteur de 81,3K€, du fait de l'élargissement du Transport à la Demande à compter de septembre 2026, de la mise en place d'un conseil mobilité et de la participation à l'étude mobilité et à l'étude de faisabilité du TAD
- **Site Surfilm : étude sur le devenir du site** : une étude de définition des besoins, permettant d'arrêter une stratégie globale sur le site va être lancée, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Cette étude préliminaire est une dépense de fonctionnement ciblée à hauteur de 48 K€.

Avec un impact plus limité, on pourra noter en 2026 le choix de réaliser 2 « Cycle and Sound » afin de compenser l'absence de l'édition 2025 annulée à cause des intempéries.

A contrario, les dépenses d'énergies ont diminué en 2025 et devraient être stables en 2026.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

Ainsi, le chapitre devrait évoluer de la sorte en 2026 :

	Estim. CFU 2025	Objectifs 2026	Variation
Chapitre 011	1 793 680 €	2 148 320 €	20%
OPAH	41 604 €	289 020 €	595%
Mobilité	25 706 €	81 300 €	216%
Etude Site Surfilm	- €	48 000 €	
Dépenses des services	1 726 370 €	1 730 000 €	0%

- **Autres charges de gestion courante : Subventions**

Après une hausse importante en 2024 (+13%), les subventions sont restées à un niveau plus stable en 2025 (+1,6%).

En 2026, il est fixé pour objectif un maintien des enveloppes de subventions à leur niveau 2025.

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Estim. CFU 2025
Subventions	1 564 434 €	1 285 145 €	1 330 603 €	1 504 973 €	1 529 220 €
Enfance jeunesse	1 011 543 €	718 363 €	732 372 €	848 208 €	864 490 €
Logement	5 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €
Social	175 500 €	175 349 €	191 320 €	204 712 €	219 667 €
Culture	332 966 €	334 100 €	340 600 €	377 600 €	377 600 €
Sport	36 569 €	40 333 €	41 955 €	49 983 €	49 993 €
Autres	2 856 €	2 000 €	9 356 €	9 470 €	17 470 €
Variation N-1	-2,0%	-17,9%	3,5%	13,1%	1,6%

Pour rappel, la baisse du niveau de subventions entre 2021 et 2022 s'explique par la mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales de la Convention Territoriale Globale, impliquant un versement par cette dernière directement aux structures enfance-jeunesse du territoire des subventions sans passer par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

- **Attributions de compensation :**

Il est prévu en 2026 de revoir les attributions de compensation pour les sujets suivants :

- Actualisation annuelle des AC des Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue revue en fonction du montant réel d'**IFER éolien** perçu par la Communauté de Communes pour les parcs éoliens installés sur ces Communes
- Actualisation annuelle de l'AC de la Commune de Chambon pour le **surcoût état civil** supporté par la Commune
- Actualisation des AC des Communes d'Aigrefeuille d'Aunis et Surgères en lien avec la dotation perçue finançant la compétence **Service Public de la Petite Enfance**
- **Transfert d'une voirie** de la Commune de Surgères vers la Communauté de Communes entraînant un transfert de charges (voirie d'accès au parc d'activité économique de La Combe)

III. RAPPORT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

I RAPPORT DE SITUATION COMPAREE SUR L'EGALITE PROFESIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA CDC AUNIS SUD

Introduction :

Depuis l'adoption de la loi du 4 août 2014, les collectivités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation (article 61) de présenter un rapport sur l'égalité femmes hommes.

Ce rapport doit être présenté, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il doit informer les élus sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

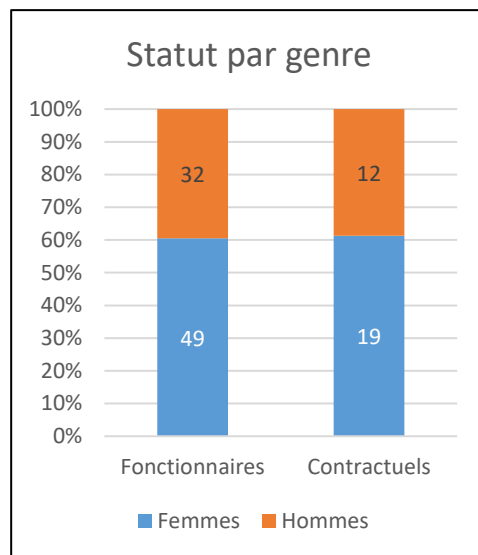
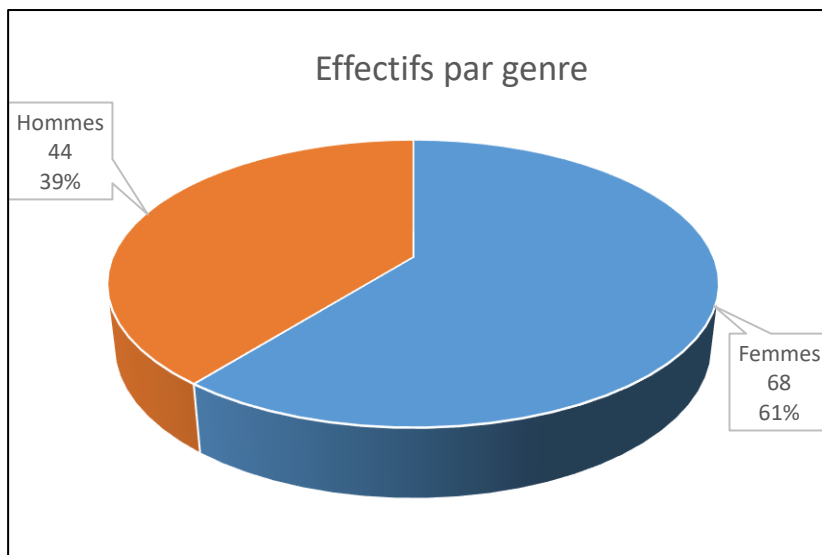
Ce rapport comporte donc des données sur :

- Les conditions générales d'emploi : effectifs, durée et organisation du travail, Compte Epargne Temps, embauches et départs, positionnement, promotions
- Les rémunérations
- Les formations
- Les conditions de travail
- Les congés
- L'organisation du temps de travail

Ce rapport n'a pas à faire débat ni à être soumis au vote. Il doit juste être attesté de sa présentation à l'organe délibérant. Ce rapport constitue une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif.

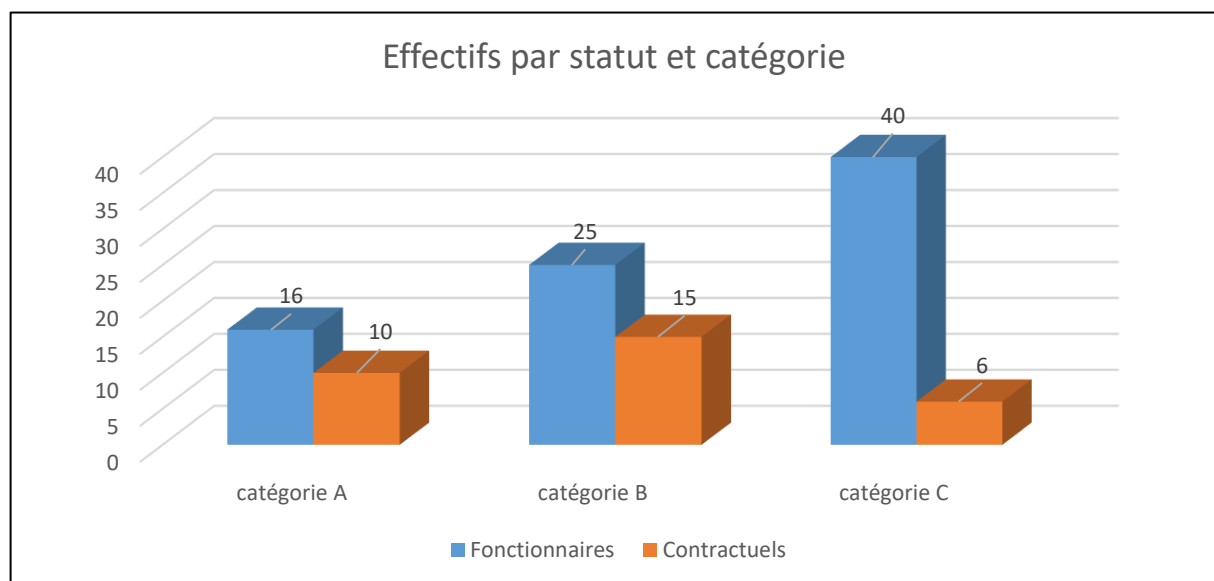
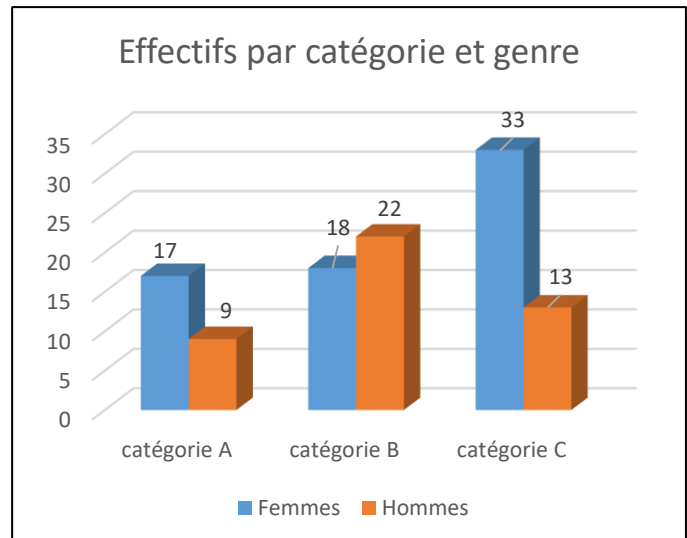
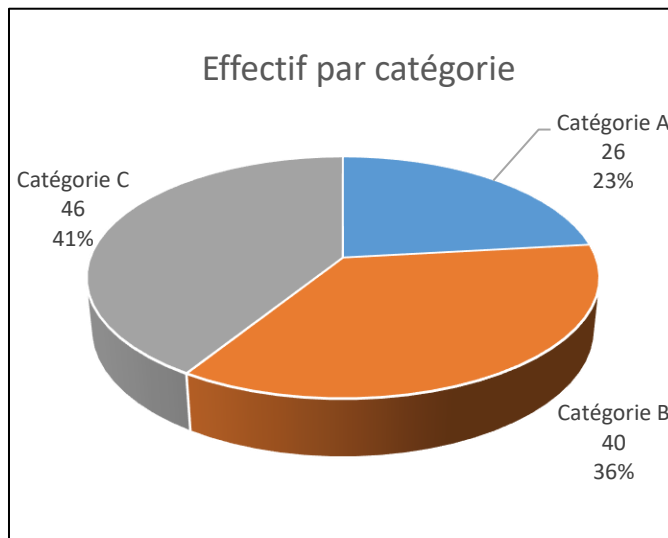
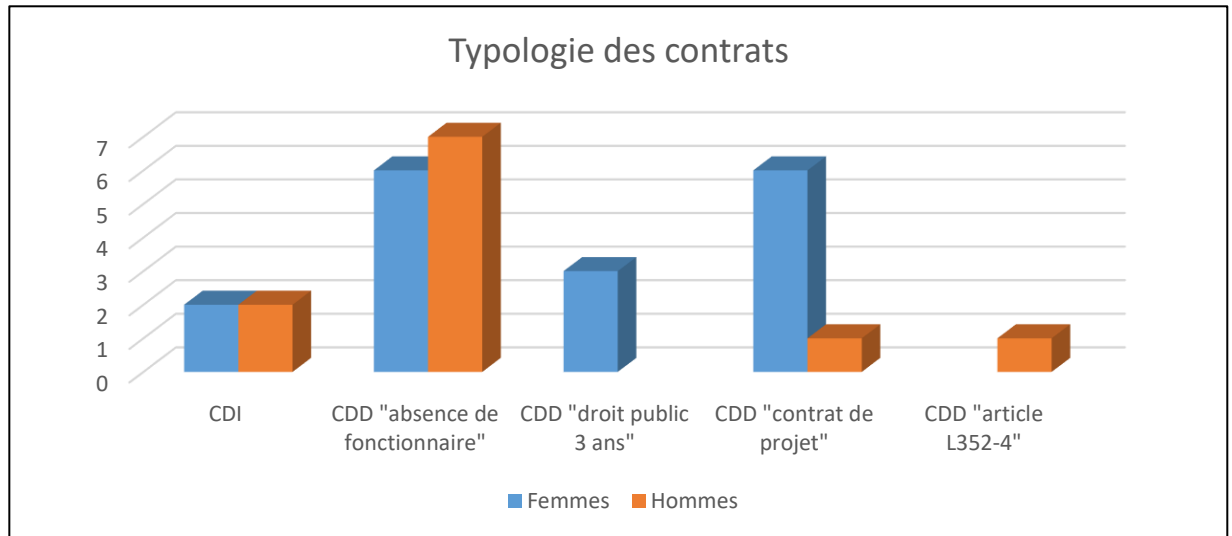
A. Données Générales :

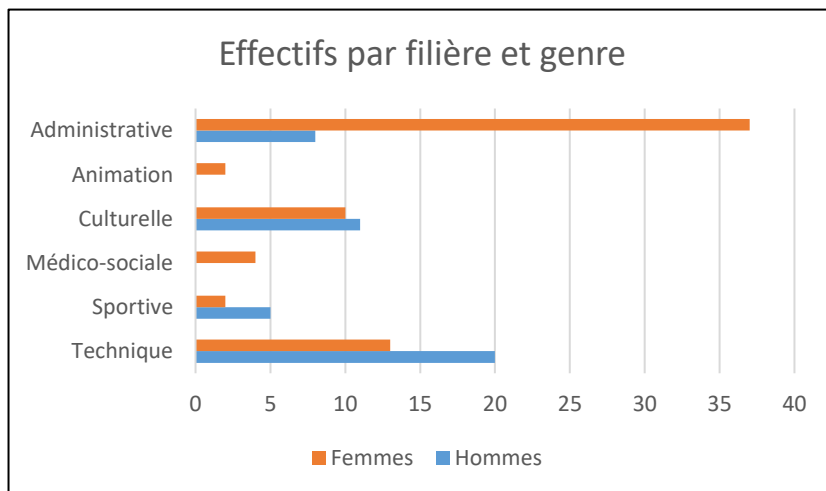
112 agents rémunérés au 31 décembre 2025



Egalité professionnelle :

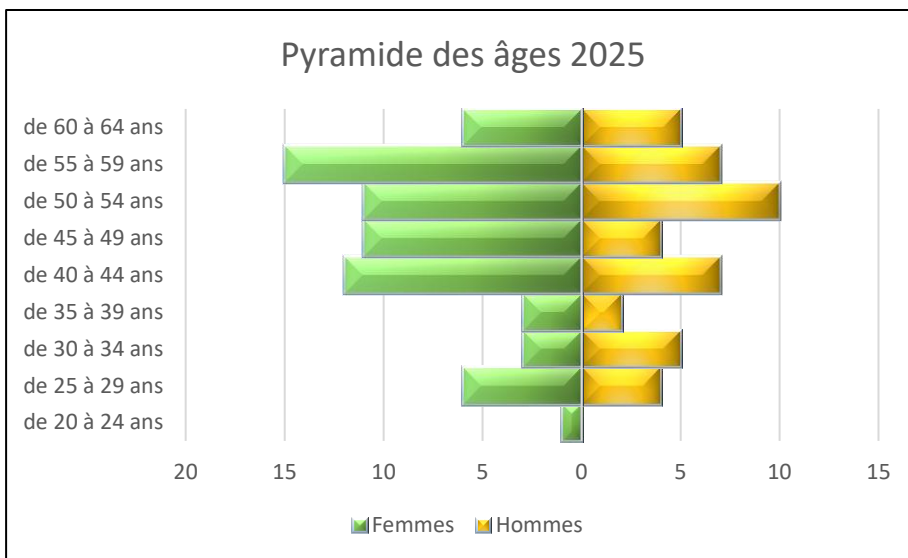
- 81 fonctionnaires : 60% de femmes ; 40% d'hommes
- 31 contractuels : 61% de femmes ; 39% d'hommes





Filières	% femmes
Administrative	82%
Animation	100%
Culturelle	48%
Médico-sociale	100%
Sportive	29%
Technique	39%

	Total effectifs	Femmes	Hommes
Nombre d'agents sur emplois permanents	105	62	43
Equivalent temps plein	93,13	53,88	39,25



Age moyen :	46,96 ans
Femmes :	47,05 ans
Hommes :	46,82 ans

B. Organisation du temps de travail

- Délibération n°2021-12-16 : organisation du temps de travail – confirmation de l'application des 1607 h

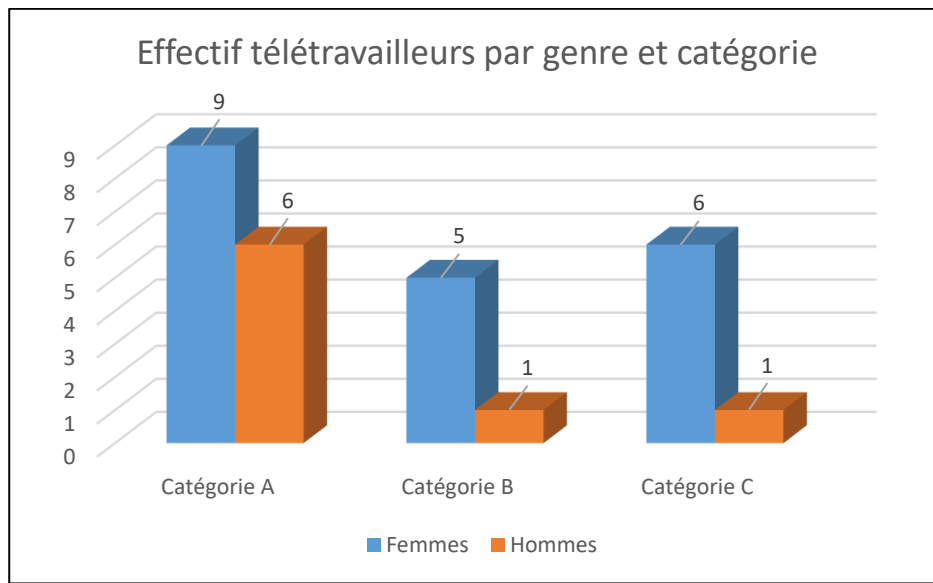
Selon l'organisation des services et la demande des agents un choix est possible entre :

- o 35 heures / semaine
- o 37 heures avec 11 jours de RTT /an (déduction faite de la journée de solidarité)
- o 39 heures avec 22 jours de RTT/an (déduction faite de la journée de solidarité)

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

A noter que pour les assistants d'enseignement artistique un temps plein correspond à 20h/semaine et pour les professeurs d'enseignement artistique, un temps plein correspond à 16h/semaine.

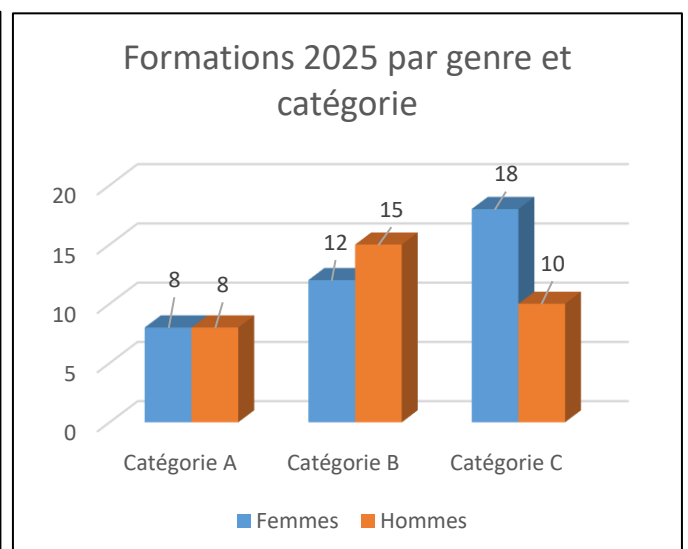
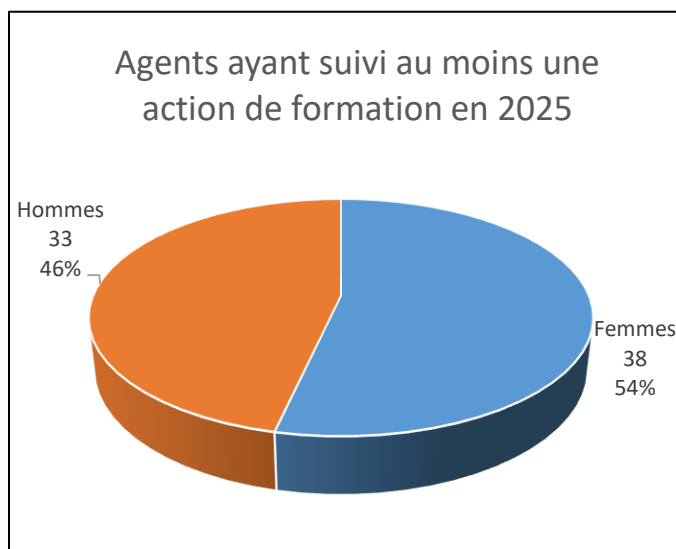
- Annualisation du travail pour le service des sports
- Délibération n°2023-12-17 fixant les modalités d'application du télétravail - adoption du règlement du télétravail (1 jour hebdomadaire ou 12 jours flottants). 35 agents ont télétravaillé en 2025.

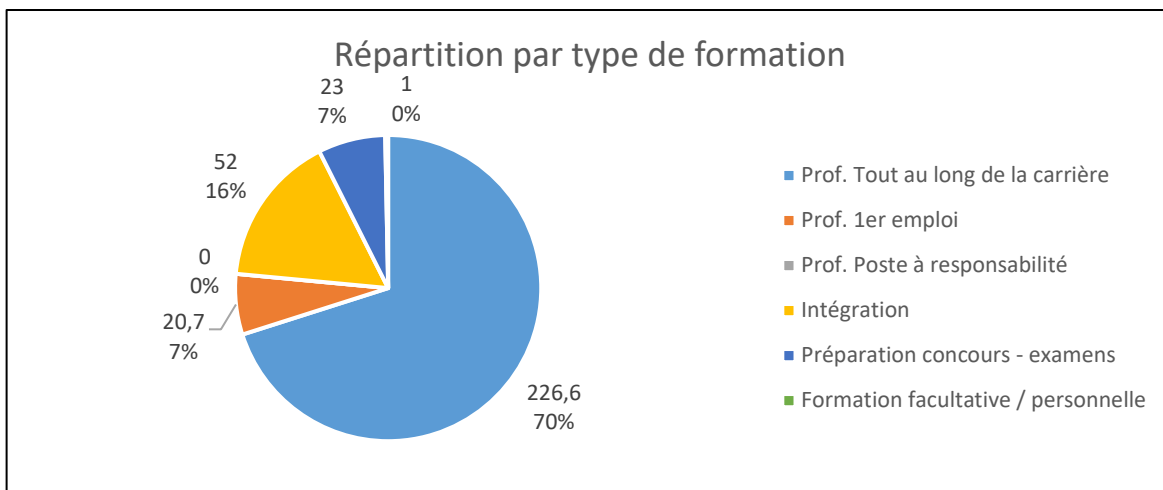


✚ Emplois à temps non complet

Services	Femmes	Hommes	Total
Ressources humaines	2	0	2
Entretien des locaux	4	0	4
Conservatoire de musique	5	7	12
Réseau des bibliothèques	1	0	1
TOTAL :	12	7	19

C. La formation : 323 jours

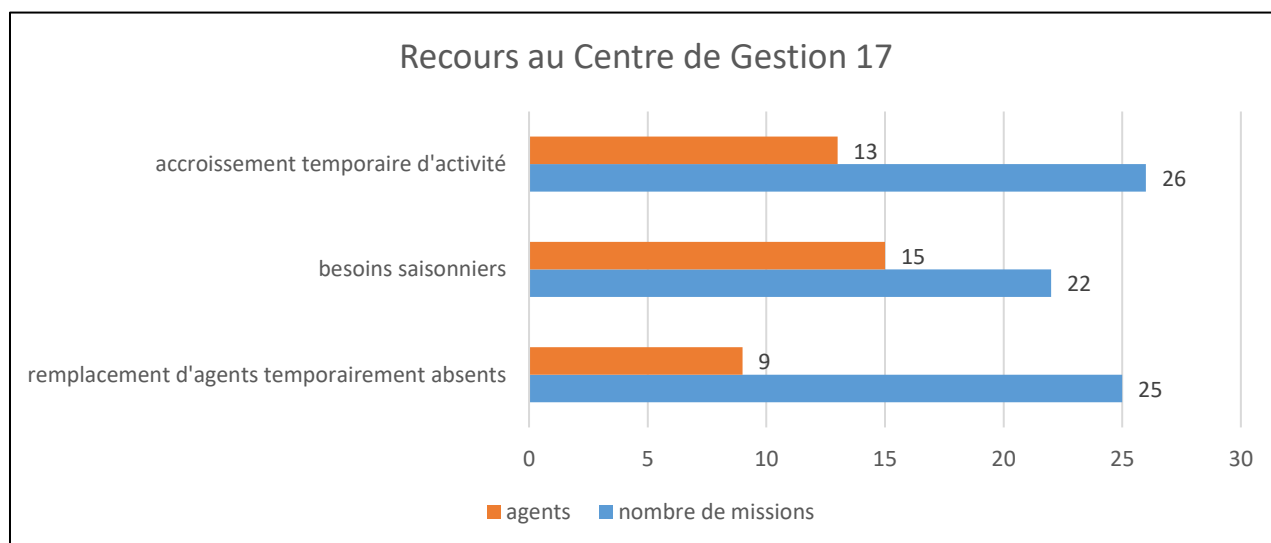


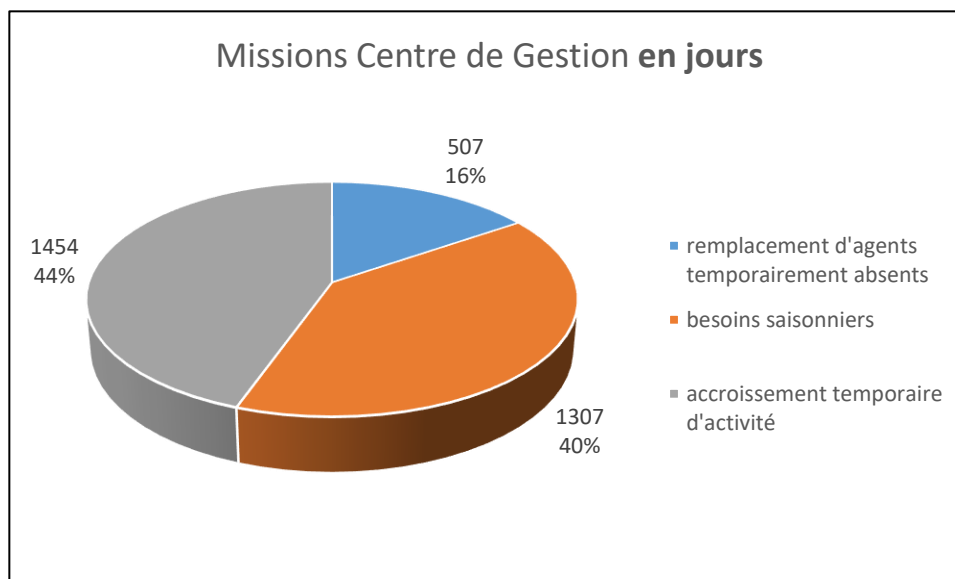


II Rapport d'orientation budgétaire 2026 – Ressources Humaines

A. Focus sur les recours aux services de remplacement et d'intérim en 2025

Dans le cadre de missions saisonnières ou temporaires plus ou moins longues et régulières (remplacement congés maladie, absence de titulaires...), la Communauté de communes sollicite le service remplacement du Centre de Gestion, l'Association d'aide à l'Emploi pour la mise à disposition de personnels ainsi que d'autres organisme d'intérim (PSL 17).





Le recours à l'association d'aide à l'emploi : 3 agents permanents à TNC et 4 agents pour le remplacement d'agents titulaires temporairement indisponibles.

B. Evolutions en matière de ressources humaines pour 2026

Objectif 2026 : stabilité des dépenses tout en contenant les dépenses inhérentes à la mise en place de mesures réglementaires.

Evolution actées en 2025 qui ont pris effet en 2025 :

• Pole Attractivité du quotidien

➤ Service conservatoire de musique :

- 1/09/2025 → Poste de percussions : augmentation du temps de travail à 20/20^{ème} (au lieu de 14/20^{ème}) pour le développement des animations scolaires culturelles.
- 1/09/2025 → Poste de piano : augmentation du temps de travail à 20/20^{ème} (au lieu de 18/20^{ème}) suite à l'augmentation des effectifs de la classe de piano.
- Poste musiques actuelles : augmentation du temps de travail à 13/20^{ème} (au lieu de 12/20^{ème}) suite à la réalisation d'1 heure complémentaire toutes les semaines depuis 2 ans.

➤ Service sports :

- 1 apprenti 01/12/2025 au 30/06/2026

➤ Service développement social :

- BIJ : 10/09/2025 → 1 service civique sur 8 mois pour assurer beaucoup plus de présence dans les établissements scolaires (critère de la labellisation) à temps complet

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

- **Pôle développement et transition :**

- Maison de l'emploi – Maison France Services

- 05/05/2025 : 1 poste de Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle (catégorie B) à temps complet – financement de 160 100 € sur 3 ans de la DDETS- Contrat de projet 1 an

- Service Urbanisme Habitat :

- 01/09/2025 : 1 chargé d'instruction d'urbanisme (catégorie B)- CDD de 3 ans

- **Pôle Ressources Internes :**

- Services finances et ressources humaines :

- 15/09/2025 → 1 ETP mutualisé sur les deux services (répartition à affiner) afin d'anticiper les départs en retraite au service RH (1 à 2) et renforcer le service finances (actuellement à 2 ETP, responsable compris)

Et toujours des saisonniers pour :

- les piscines,
- le site archéologique,
- des stagiaires étudiants
- ainsi que le remplacement d'agents temporairement indisponibles par le biais du service remplacement du CdG17 et autres organismes (Association d'aide à l'emploi, PSL 17, etc.).

Tableau récapitulatif des créations actées en 2025

Poste	Coût annuel année pleine €	Coût estimé 2026 €
Pôle Attractivité du quotidien	24 850	24 350
Postes de percussions, piano et musiques actuelles - augmentation temps de travail (9/20)	18 500	18 500
1 apprenti -sport – 12/2025 à 06/2026	5 350	5 350
1 service civique -BIJ – 8 mois - 09/2025 à 05/2026	1 000	500
Pôle Développement économique & transition	38 250	38 250
1 poste de conseiller en Insertion Socio-Professionnelle	38 200*	38 200*
	0	0
1 chargé instruction urbanisme	38 250	38 250
Pôle Ressources Internes	33 250	33 250
1 adjoint administratif comptabilité / ressources internes	33 250	33 250
Total des évolutions actées 2025	96 350	95 850

*Subvention de 160 100 € sur 3 ans pour la totalité de la DDETS

Evolutions actées en 2025 qui prendront effet en 2026

- **Pôle développement et transition :**

- Service environnement & transitions écologiques et énergétique :
 - 01/02/2026 → Chargé de mission Espaces Naturels Sensibles- contrat de projet de 3 ans – plus de subvention (80%) du Conseil Départemental à compter du 01/02/2026
- Service développement économique et emploi
 - 01/03/2026 → chargé de projet développement de l'enseignement supérieur et d'un espace d'apprentissage connecté – contrat de projet de 18 mois – Dispositif VTA – subvention de 15 000 € sur 18 mois
- Service technique
 - 1/01/2026 : adjoint technique polyvalent – Poste à temps complet réparti comme suit : service technique 15/35^{ème} et CIAS 20/35^{ème}.

Besoins supplémentaires exprimés par les services pour 2026 :

- **Pôle attractivité du quotidien**

- Conservatoire :
 - CDD de 3 mois – mission d'archivage de la parthèque
- Culture et patrimoine :
 - Stagiaire ou contractuel (6 mois) pour la réalisation de l'inventaire des artefacts au site archéologique
- Service Développement Social
 - Service civique BIJ → 8 mois (4 mois en 2026 et 4 mois en 2027) pour promouvoir et valoriser les actions de l'information jeunesse sur le territoire – principe de reconduction annuelle
- Service sports :
 - 1 apprenti à compter du 01/09/2026 pour 2 ans

- **Pôle développement et transition :**

- Service Mobilité
 - 1 stagiaire (6 mois) pour accompagner les services de Mobilité /TEPOS à développer et engager une démarche auprès des entreprises – conseil mobilité
 - 1 stagiaire (6 mois) pour continuer la mise en œuvre du schéma vélo
- Service Environnement et transition énergétique et écologique
 - 1 stagiaire (6mois) pour actualisation des dossiers ENS
 - 1 stagiaire (4 mois) pour l'ENS de La Bastière
- Service technique
 - 1 agent saisonnier à temps complet (5 mois période estivale) - principe de reconduction annuelle
 - Dans le cadre de la réorganisation du service technique suite au départ en retraite du Directeur des services techniques, prévoir 1 poste de technicien « voirie » (catégorie B)

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

- Service développement économique / emploi
 - 1 poste administratif 17.5/35^{ème} en renfort de l'accueil à Maison de l'emploi France services
- **Pôle Ressources internes :**
- Service communication / tourisme
 - 1 apprenti – niveau master (2 ans)

Postes	Coût annuel €	Coût estimé € 2026
Pôle attractivité du quotidien	34 950	27 250
Conservatoire CDD 3 mois (archivage)	7 750	7 750
Apprenti -Service des sports (4 mois en 2026)	10 700	3 500
Culture et patrimoine CDD 6 mois (site archéo)	15 500	15 500
1 service civique BIJ (4 mois en 2026)	1 000	500
Pôle Développement et transition	177 150	133 100
1 chargé de mission ENS (plus de subvention 80% au 1/02/2026)	32 500	32 500
1 contrat de projet (18 mois dont 10 mois en 2026) – dispositif VTA - chargé projet développement de l'enseignement supérieur et d'un espace d'apprentissage connecté	36 700* 26 700 *	30 583* 22 250
2 stagiaires (mobilité) - 6 mois X 2	8 200	8 200
1 stagiaire environnement ENS 6 mois	4 100	4 100
1 stagiaire environnement ENS 4 mois	2 750	2 750
1 adjoint technique saisonnier 5 mois	13 200	13 200
1 adjoint technique TC – Service Technique et CIAS	36 100	36 100
1 technicien « voirie » - 1 mois en 2026	37 300	3 100
1 poste administratif 17.5/35 ^{ème} MAE Fs (8 mois)	16 300	10 900
Pôle Ressources Internes	19 950	6 650
1 Apprenti communication tourisme (4 mois)	19 950	6 650
Totaux 2026	232 050	167 000

C. ELEMENTS FINANCIERS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

1. L'évolution des dépenses de personnel

Masse salariale totale 2025 : **5 308 267 €** représentant **32%** des dépenses réelles de fonctionnement (5 118 904 € soit 34 % en 2024) :

	Charges de personnel (chap. 012)	Atténuation de charges de personnel*	Charge nette de personnel
2023	4 808 579 €	238 784 €	4 569 795 €
2024	5 118 904 €	185 529€	4 933 375 €
2025	5 308 267 €	129 680 €	5 178 587

*Atténuation de charges de personnel : remboursement assurance statutaire, CPAM, part salariale titres restaurant, remboursement bonus inflation, compensation SFT

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

- dont **2 774 417 €** de traitement de base

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Effectif	Montant	Effectif	Montant	Effectif	Montant
FEMMES	17	545 439	20	423 881	37	649 274
HOMMES	13	374 479	23	456 355	15	329 989
TOTAL	30	919 918	43	880 236	52	979 263

Les absences maladie, CLM et CLD impactent le versement du traitement de base (exemple : pour un congé maladie → plein traitement pendant 3 mois (90 jours), puis demi-traitement pendant 9 mois (270 jours).

- dont **495 014 €** de régime indemnitaire :

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Effectif	Montant	Effectif	Montant	Effectif	Montant
FEMMES	17	99 947	20	71 582	37	97 873
HOMMES	13	115 047	23	62 304	15	48 261
TOTAL	30	214 994	43	133 886	52	146 134

- dont heures supplémentaires/complémentaires rémunérées :
 - Heures complémentaires = 696h
 - Heures supplémentaires = 229h
 pour un total de 21 643 € (2024 = 19 281 €)
- dont astreintes 365 j et 24 indemnités d'intervention rémunérées pour un montant de 9 378 € (2024 = 13 163€).

Les principaux éléments constitutifs de l'évolution de la masse salariale en 2025 ont été :

- Mise en place de la participation employeur obligatoire pour le risque prévoyance
- Mise en place de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE)
- Augmentation de la part patronale sur la cotisation retraite des agents de la fonction publique CNRACL (31.65 % à 34.65%),
- L'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif pour les fonctionnaires du fait des avancements de grade à l'ancienneté et promotion interne (10), des avancements d'échelons (45) titularisations d'agents à la suite de concours ou examen professionnel (5). Cette augmentation naturelle des rémunérations liées à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents.

De nouvelles augmentations seront donc également à prévoir pour 2026 pour tenir compte :

- Augmentation de la part patronale sur la cotisation retraite des agents de la fonction publique CNRACL (34.65% à **37.65%**) et IRCANTEC (tranche A 4.20 % à **4.27 %** / tranche B 12.55 % à **12.75 %**)
- Augmentation de la part patronale sur la cotisation vieillesse déplafonnée (2.02 % à **2.11%**)
- Mise en place de la Protection Sociale Complémentaire – Santé avec une participation mensuelle de l'employeur à hauteur de 15 € par agent adhérent (environ 9 000 €),
- Avancements d'échelon et ou de grade...

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

- Nouveau marché d'assurance statutaire 2026 -2029 avec Yvelin/acte Vie- LLOYD's pour un taux de 2.67% pour les risques décès, accident du travail et maladie imputable au service, congé de longue maladie et congé de longue durée soit un prévisionnel de **53 733 €** pour la 1^{ère} année sur la base de la masse salariale de 2024.

2. L'action sociale 2025 et estimatif 2026

- o CNAS

La cotisation unitaire 2025 était de 222 € par agent actif et 144 € par retraité, (cotisation annuelle de 27 364 €)

De janvier à décembre 2025 l'ensemble des agents a pu bénéficier d'un « retour » en prestations pour une valeur **de 33 989 € de prestations directement versées à 82 agents** (693 prestations diverses : Noël, soutien à l'éveil culturel, séjour classe environnement, Plan d'épargne chèque vacances, chèques culture ou disque, billetteries, ticket CESU, séjours et vacances, coupons sport, chèque lire ...).

01.01.2026 : augmentation de la cotisation de 0.9% → 224€/actif et 146€ /retraité, (cotisation prévisionnelle 2026 = 29 120 €)

- o Titres restaurant

Réalisé 2025 : L'achat de 17 008 titres restaurant a représenté une dépense de 85040 € (83830 € en 2024), soit 42 520.00 € (41 915 € en 2024) de charge nette pour la CdC.

Estimation 2026 : 50 000 € en charge nette

- o Participation employeur à la garantie maintien de salaire

Réalisé 2025 : 30 592.71€ pour 120 agents (2024 : 44 agents pour un montant de 4 951€.), mise ne place du contrat collectif à adhésion obligatoire pour tous les agents et prise en charge à 50% par l'employeur de la cotisation obligatoire.

Estimation 2026 : 34 000 €.

- o Participation employeur à la mutuelle santé

Estimation 2026 : 9000 € (estimation 15 € /mois X 50 adhérents)

- o Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés

Réalisé 2025 : 8 601€ (2024 : 10 410€)

Estimation 2026 = 7 000 €

- o Allocation groupe K'féine :

Réalisé 2025 → 1 689.68 € pour la réalisation de moments conviviaux

IV. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT

1. Pôle d'Echanges Multimodal :

La 1^{ère} orientation 2026 en termes de dépenses d'équipement est la finalisation du **Pôle d'Echanges Multimodal** à Surgères.

Le solde de cette opération se présentera comme suit en 2026 :

- Crédits budgétaires 2026-2029 : 2 689 320 € dont 2 650 915 € en 2026
- Solde des subventions à percevoir : 3 212 132 €

En fonction de la masse d'investissement 2026, un emprunt à court terme sera à réaliser sur l'exercice afin de pallier au temps de perception des subventions et le décalage du FCTVA, et ce pour un montant maximum de 2 millions d'euros.

Si les parkings aménagés provisoirement deviennent payants, il faudra envisager la création d'un budget annexe avec assujettissement à la TVA.

2. Projets d'équipements majeurs :

Les projets suivants sont au stade d'études, hormis le site Surfilm où une convention a été signée avec l'EPF pour l'acquisition et la dépollution :

Projet	Période	Budget à partir de 2026	Subventionneur	Subventions	Emprunt	FCTVA	Auto financement
Site Surfilm/Armor	2026	1 400 000 €		- €	1 200 000 €	- €	200 000 €
Conservatoire de musique	2026-2028	4 719 846 €	DETR 2026-27	680 000 €	1 500 000 €	772 177 €	306 715 €
			Département	500 000 €			
			CEE	34 000 €			
			Fonds chaleur	76 954 €			
			Fonds vert	850 000 €			
Crèche de Surgères	2026-?	2 040 704 €	CAF	294 000 €	1 000 000 €	334 757 €	71 947 €
			DETR 2028 ou 2029 ?	340 000 €			
Gymnase Aigrefeuille	2026-?	4 023 259 €	Département	500 000 €	2 000 000 €	659 975 €	328 284 €
			ANS	195 000 €			
			DETR 2028 ou 2029 ?	340 000 €			
Terrains familiaux	2026	484 855 €	DETR 2024 - La Rosière	57 755 €	-	-	349 525 €
			CD17 - La Rosière	6 100 €			
			CD17 - St Georges du Bois	4 575 €			
			DIHAL - St Georges du Bois	63 000 €			
			Ecominero	10 000 €			
					5 700 000 €		1 256 471 €

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

L'avancée de ces projets pose les problématiques suivantes :

- **Manque de visibilité et faiblesse des financements extérieurs.** Pour bénéficier de la DETR sur les 3 projets les plus onéreux, il est nécessaire d'étaler leur démarrage dans le temps, la CdC obtenant une subvention DETR majeure par an et le projet de conservatoire monopolisant les DETR 2026 et 2027
- Importance des crédits nécessaires sur une période courte si le démarrage de toutes les opérations se fait dès 2026 **mobilisant un autofinancement important**
- Besoin de **financement par emprunt élevé**

Aménagement du site Surfilm/Armor : en fonction du devenir du site et des modalités de réalisation de l'opération, la dépense sera soit portée par le budget principal, soit par un budget annexe dédié soit par un porteur de projet.

En parallèle, les projets suivants sont évoqués et nécessiteraient des enveloppes également importantes. Ils ne sont à ce jour ni chiffrés (en dehors du projet d'espace culturel / cinéma), ni phasés et la recherche de subventions n'a pas été réalisée :

Compétence / Equipements communautaires	Projet	Problématique(s)
Complexe sportif de Surgères	Rénovations des gymnases 1 et 2	Etat des locaux actuels, isolation thermique à revoir
Complexe sportif de Surgères	Grande et petite tribunes : réfection	Problèmes sécuritaires (petite tribune fermée en 2025)
Espace culturel Le Palace	Rénovation extension	Equipement vétuste Ambition d'agrandissement
Voirie communautaire	Réfections majeures de plusieurs voiries	Vétusté de certaines voiries, travaux pluvial Fief Girard, voirie d'accès La Combe et Les Ardillauds
Friche bâtiment ex-Armor Protéines	Réaménagement du site	MFS et MAE : locaux inadaptés Campus connecté ...

Ainsi, la 2nd orientation 2026 en termes de dépenses d'équipement est le phasage du lancement des opérations suivantes :

- **Aménagement du site Surfilm/Armor** : inscription budgétaire 2026
- **Conservatoire de musique** : lancement en 2026 livraison en 2028, dossiers DETR 2026-2027
- **Gymnase d'Aigrefeuille** : lancement en 2028 livraison en 2029, dossier DETR 2028
- **Crèche de Surgères** : lancement en 2029 livraison en 2030, dossier DETR 2029

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

- Ainsi, les AP/CP en cours auront les inscriptions budgétaires suivantes :

	CP antérieurs	Crédits de paiement 2026	CP ultérieurs	Coût total du projet
Pôle d'échanges Multimodal	3 835 806,12 €	2 650 915,00 €	38 045,00 €	6 524 766,12 €
Conservatoire de musique	248 275,52 €	1 410 897,00 €	3 308 950,00 €	4 968 122,52 €
Crèche de Surgères	864,00 €	- €	2 040 704,00 €	2 041 568,00 €
Gymnase Aigrefeuille	144 440,45 €	13 097,00 €	4 010 925,00 €	4 168 462,45 €
Totaux	4 229 386,09 €	4 074 909,00 €	9 398 624,00 €	17 702 919,09 €

3. Participations de la collectivité actées :

L'attribution de **fonds de concours** a été relancée à hauteur de 200 000 € pour la fin du mandat. Ces fonds de concours sont destinés aux Communes de moins de 1 800 habitants, à raison d'un dossier sur la période et un montant de 10 000 € maximal. Entre 2024 et 2025, 13 fonds de concours ont été attribués, il convient donc de maintenir une enveloppe résiduelle de **70 000 € en 2026**.

Le lancement de l'**OPAH** nécessitera l'inscription de crédits annuels estimés à **94 000 €** pour des aides à l'investissement, sur une durée de 5 années.

La CdC Aunis Sud s'est engagée dans une démarche de soutien aux **itinéraires du schéma directeur vélo** (31 itinéraires structurants). Les Communes sont maîtres d'ouvrages sur ces projets, la CdC intervenant à travers le versement de fonds de concours. L'itinéraire Surgères – St Mard a été soutenu en 2025, il est ainsi attendu un soutien en 2026 pour les itinéraires Aigrefeuille d'Aunis – St Christophe et Le Thou – gare.

La 3ème orientation 2026 en termes de dépenses d'équipement est le maintien des engagements liés aux fonds de concours 2024-2026, aux subventions OPAH et aux participations dans le cadre du schéma directeur vélo.

4. Autres investissements :

Afin de limiter le recours à l'emprunt, les autres opérations d'investissement doivent être autofinancées.

La prospective financière permet d'évaluer des possibilités **d'investissement réalisable, net de subventions, à hauteur de 850 000 €**.

La 4ème orientation 2026 en termes de dépenses d'équipement est donc de se limiter à cette enveloppe sur les autres dépenses d'équipement.

V. BUDGETS ANNEXES

- **Budgets de lotissement :**

Les principales opérations prévues pour 2026 sur les zones d'activités sont les suivantes :

- **Zone du Fief Girard Est D5** : lancement des études pour l'extension du parc du Fief Girard Nord Est et réalisation de travaux afin de réaliser l'accès via le giratoire
- **Parc d'activité économique de La Combe** : aménagement du carrefour d'accès à la zone avec le Département. La 1^{ère} vente sur cette zone permettra de réaliser une opération de remboursement anticipé d'emprunt sans coût.
- **Parc d'activités des Ardillauds** : poursuite des études et lancement des travaux. Il sera nécessaire de prévoir un emprunt afin de financer cette opération.
- **Zone du Fief St Gilles** : acquisitions foncières afin de prévoir l'extension du parc

Les budgets annexes suivants pourront faire l'objet d'une **clôture** :

- **Zone d'activité Le Thou Tranche II** : en cas de cession du dernier terrain qui devrait se réaliser en 2026, le budget annexe sera clôturé, l'emprunt entièrement remboursé
- **Zone d'activités de La Métairie** : le foncier ayant été transféré au budget principal en 2025, le budget annexe pourra être clôturé dès paiement des dernières factures.

- **Budgets annexes Bâtiments Relais et Pépinière Agroalimentaire :**

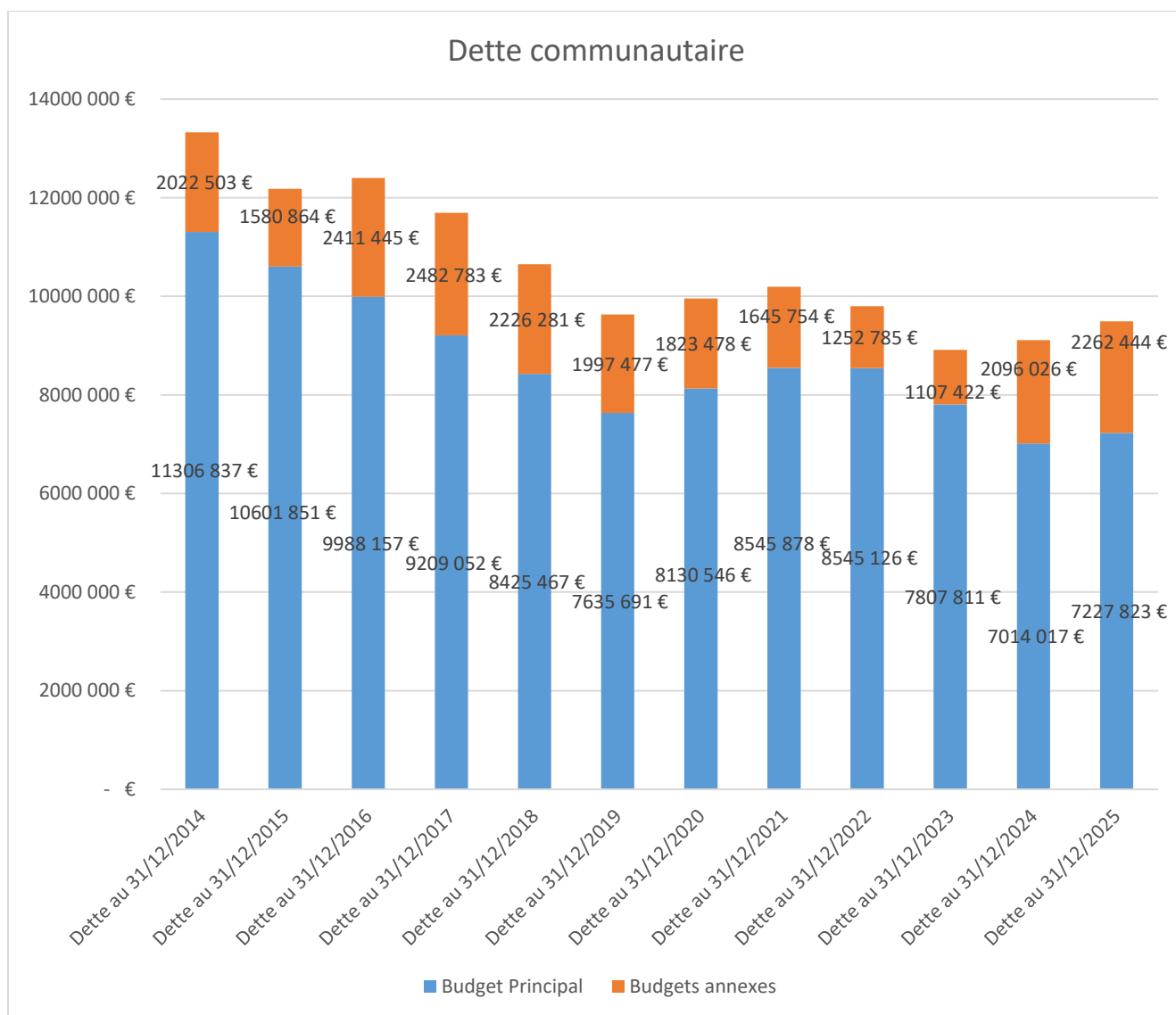
Aucune opération particulière n'est prévue pour ces budgets annexes qui poursuivent leur fonctionnement actuel.

VI. LA DETTE

NB : Suite à la signature du procès-verbal de mise à disposition de la gendarmerie d'Aigrefeuille, les emprunts associés à l'équipement ont été repris par la CdC au 1^{er} janvier 2015. Les montants de la dette 2017 et des exercices antérieurs sont corrigés de cette reprise.

Au 1^{er} janvier de l'exercice, le **total de la dette** de la Communauté de Communes AUNIS SUD, tous budgets confondus, s'élève à **9 490 267 €**, en hausse de plus de 380 000 €. Cette dette est répartie comme suit :

- Budget principal : 7 227 823 € en hausse par rapport à 2024 de près de 214 000 €, du fait de la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € finançant les travaux du Pôle d'échanges multimodal
- Tous budgets annexes confondus : 2 262 444 € en hausse de plus de 166 000 € par rapport à 2024, du fait du débloqué de 280 000 € destinés à financer les travaux du parc de La Combe



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

Niveau de taux :

Le niveau de taux de moyen de la dette est de **2,22 %**, contre 2,11 % au 31 décembre 2024.

Structure de la dette :

La dette de la Communauté de Communes AUNIS SUD est globalement très saine. Plus de 63% de la dette est à taux fixe. Le reste de la dette est à taux variable (30%) ou à taux structuré (7%). Cet emprunt à taux structuré est le seul emprunt de la Communauté de Communes ne disposant pas d'un classement A1, c'est-à-dire le niveau de sécurisation le plus élevé. Cet emprunt classé B2 est le suivant :

- Emprunt avec capital restant dû de 620 000 € au 31 décembre 2025 avec un taux fixe de 2,57% tant que l'EURIBOR 1 mois ne dépasse pas le taux de 5,5%. Au-delà, le taux d'intérêt appliqué égale le taux de l'EURIBOR 1 mois. Le risque de cet emprunt est mesuré, l'EURIBOR 1 mois étant à un niveau actuel proche des 1,99%. Cet emprunt a financé une partie de la construction de la brigade de gendarmerie de Surgères. Cet emprunt vient à échéance en 2038.

Ratios d'endettement :

2 ratios d'endettement permettent une lecture du poids de la dette en rapport aux capacités financières de la collectivité :

	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	4,51	3,83	2,96	3,38	3,87
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	58%	55%	46%	41%	39%

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'autofinancement brut généré par la collectivité et la dette. Ce ratio augmente depuis 2023 du fait de la diminution de la CAF brute. Le ratio 2025 rejoint le niveau 2022, malgré un niveau de dette inférieur.

Le poids de la dette mesure le rapport entre les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité et la dette. Ce ratio continue de diminuer du fait de la progression de ces recettes et de la faible progression de la dette.

VII. SYNTHÈSE

Depuis 2 exercices, les dépenses de fonctionnement de la collectivité progressent plus vite que les recettes de fonctionnement. En effet, la CdC Aunis Sud doit absorber le poids des compétences qui se développent (environnement, mobilité, ...), le lancement d'actions nouvelles telles que l'OPAH, mais aussi la charge de la masse salariale du fait des recrutements, de la hausse des cotisations (CNRACL), de la mutuelle prévoyance et bientôt santé.

L'impact sur l'autofinancement est réel, la collectivité revenant à des niveaux des années 2020/2021.

Il est donc toujours de rigueur de **maîtriser les dépenses « maîtrisables »**, que ce soit les **dépenses courantes** ou les **subventions**.

Ainsi, cet effort permettra de **conserver un autofinancement suffisant pour soutenir l'investissement courant de la collectivité**.

En **investissement**, les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal à Surgères entrent dans leur dernière année. Mais derrière eux, de nombreux autres projets arrivent à maturité, sans cependant bénéficier de visibilité sur les subventions. Ainsi, il est nécessaire de **prioriser ces investissements structurants pour le territoire**, afin de les phaser dans le temps. Ce phasage permettra de solliciter la DETR systématiquement, d'étaler les souscriptions d'emprunt et la sollicitation de l'autofinancement de la collectivité.

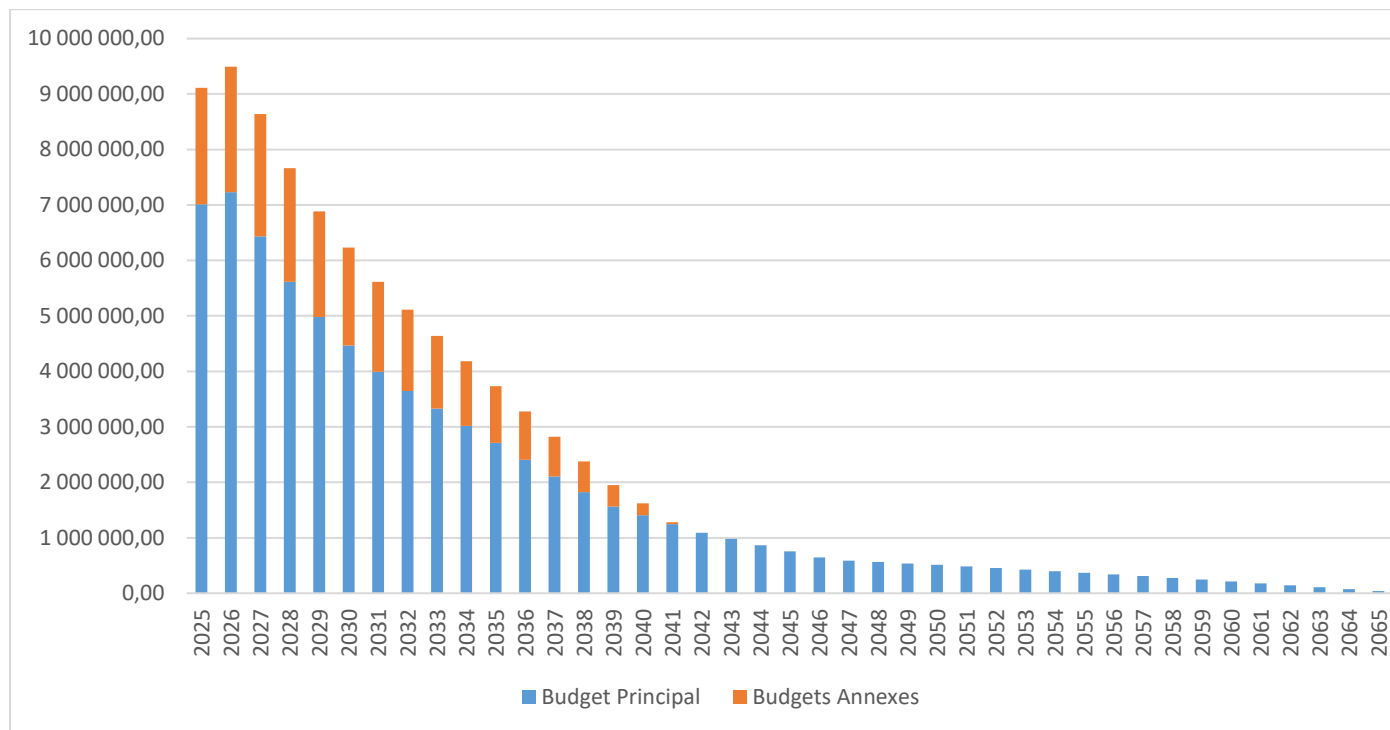
En parallèle, la CdC Aunis Sud s'est engagée dans un **soutien de ces Communes** à travers le versement de fonds de concours dans le cadre du règlement 2024-2026, mais aussi dans le cadre du schéma vélo du quotidien. Enfin, la collectivité **soutient également ses habitants** dans le cadre de l'OPAH et des aides aux travaux qui en découlent.

En synthèse, les orientations budgétaires 2026 de la collectivité sont :

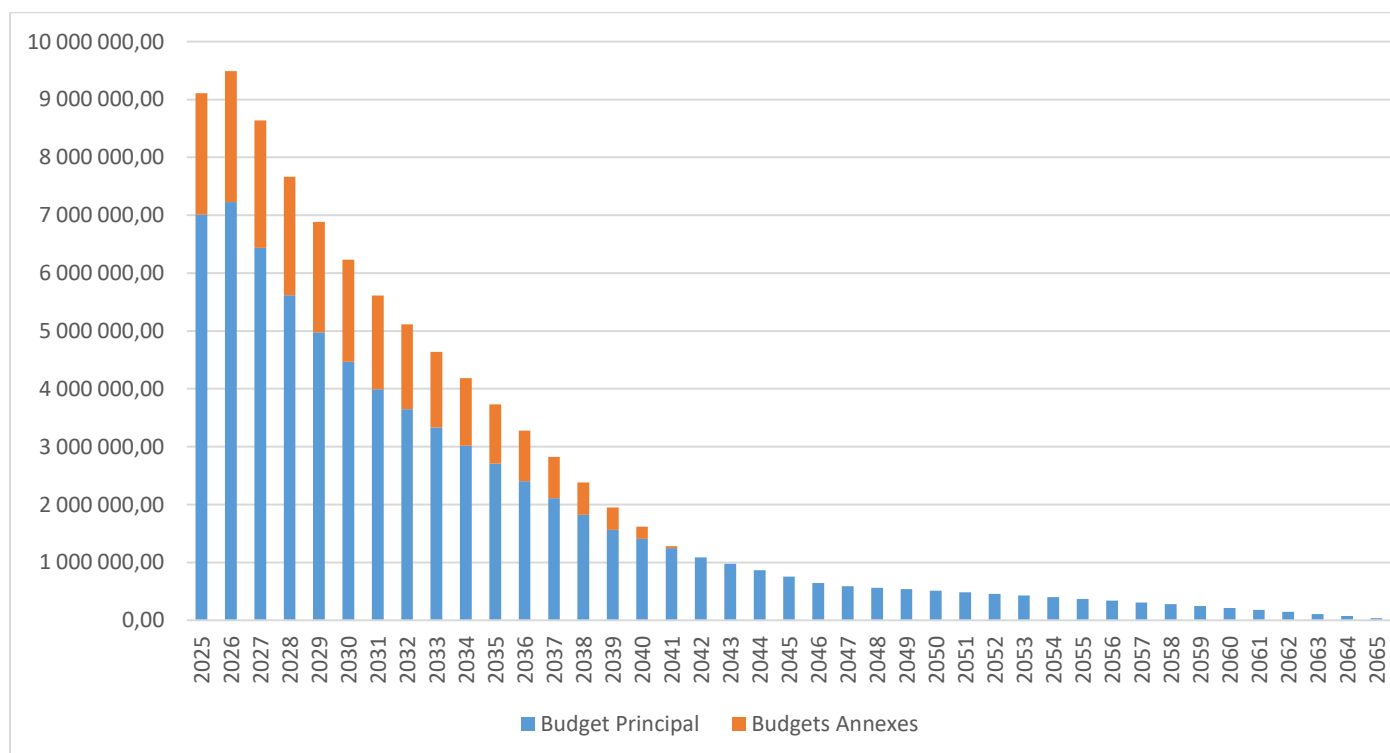
- ✓ **Recettes de fonctionnement :**
 - **Maintien des taux de fiscalité**
- ✓ **Dépenses de fonctionnement :**
 - **RH : stabilisation des effectifs**
 - **Stabilité des dépenses des services et des subventions aux structures du territoire**
- ✓ **Dépenses d'investissement**
 - **Finalisation des travaux du Pôle d'Echanges Multimodal**
 - **Phasage sur la période 2026-2030 des projets Surfilm/Armor, nouveau conservatoire de musique, gymnase d'Aigrefeuille et crèche de Surgères**
 - **Soutien des Communes du territoire à travaux les fonds de concours et le schéma vélo du quotidien, mais aussi soutien aux habitants dans le cadre de l'OPAH**
- ✓ **Pas de recours à l'emprunt en dehors de ces projets**
- ✓ **Limitation de l'enveloppe des investissements courants à 850 000 €**

ANNEXES

Profil d'extinction de la dette sans souscription d'emprunts nouveaux et hors emprunts non consolidés :

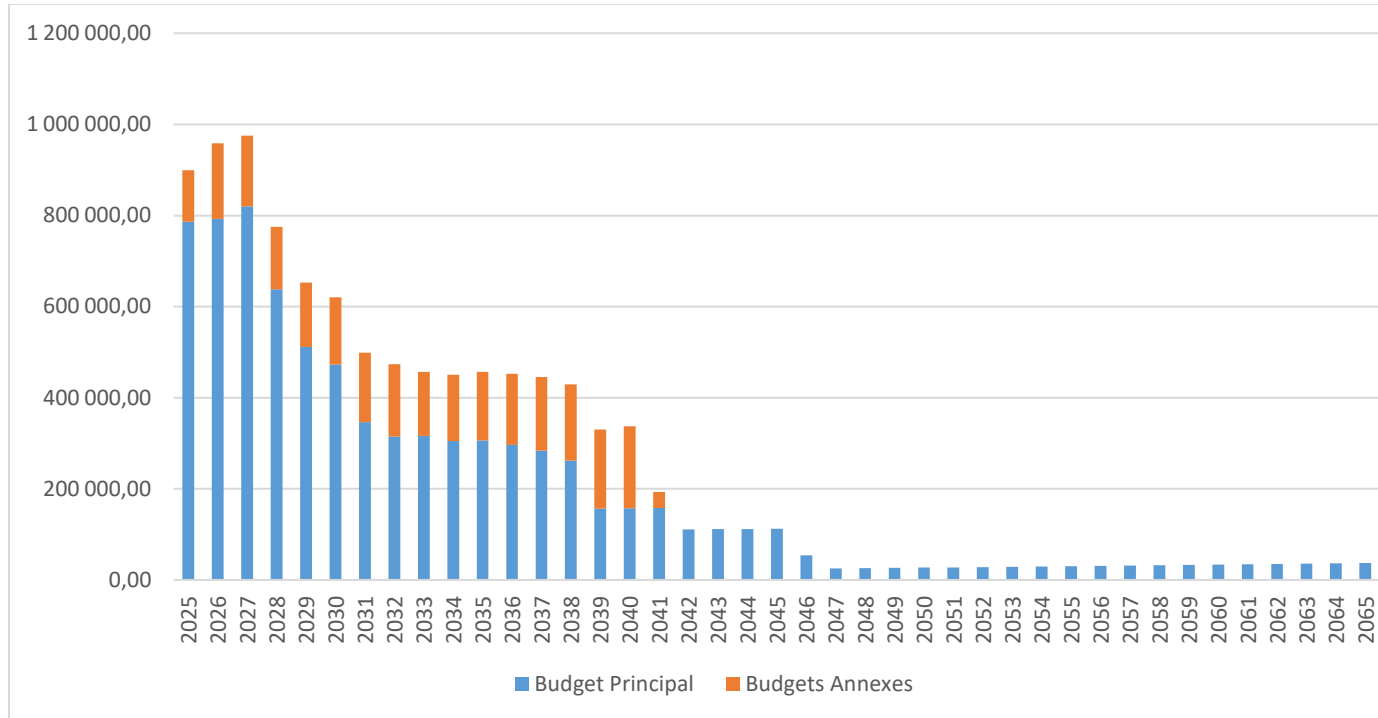


Evolution de l'annuité de la dette sans souscriptions d'emprunts nouveaux et hors emprunts non consolidés :



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 CdC AUNIS SUD

Evolution du remboursement en capital de la dette sans souscription d'emprunts nouveaux et hors emprunts non consolidés :



Evolution des charges d'intérêts de la dette sans souscription d'emprunts nouveaux et hors emprunts non consolidés :

